

Monsieur.



Le me garderoye bien de vous donner ceste seconde jnportunité
 si le commandement de Madame la Princeps Catherine ne
 m'y obligeoit, et si la courtoisie de vrs responce a ma lettre
 precedente ne m'y conuoit. Ceste bonne Princeps prenant
 sa grande part aux afflictions de la Maizon Electorale Da-
 latine n'a peu bonnement euiter d'esprire encores une fois
 a son Altez por la supplier de faire entreueur son antho-
 ride envers la Cour de Holland, afin qu'icelle, ayant egard
 au merite de ladit Maizon, par l'apelle le procez criminel
 intenté contre Mons: le Prince Philippe, a sa refletion,
 ne passe pas outre en ses poursuites contre ledit Prince,
 qui recompensera la hastinité de son action, par ses prompt
 devoirs envers sa Majesté Altez, et envers tout cez estat.
 Surquoy ie vous supplier de prendre la peine de presentez
 a son Altez la tré croyable et d'avoir en favorable
 recommandation le contenu d'icelle. Je vous fay asse priso
 a la charge de vous en rendre service, lors que le temps
 me fera naître l'opportunité, de vous rendre premiē effets,
 elle que je suis de cœur et d'affection.

Monsieur

J

Vostre tré humble et obeyssante

seruit.

J. Maurice

de la Haye le 11.
 de juillet 1648.

Aug. 37.

A Monsieur.

Monsieur Huygens. Sr.
de Suylikom, Con. en et
Senechausse d'Orat de
Son Alteza. &c.

a Breda.

